

De: Ouafaa Delamotterouge [o.delamotterouge@gerloge.fr]
Envoyé: mardi 31 mars 2020 19:12
À: thibault.thomas34@neuf.fr
Cc: gilles.beguin; Fabien Aubry; c.dacruz
Objet: Fwd: URGENT / demande de délivrance Commandement de payer visant la clause résolutoire / Locataire SARL ANTOINE SOARES Propriétaire SCI THOMAS
Pièces jointes: 20200312104112606.pdf

Cher Monsieur,

Conformément à notre dernière conversation téléphonique, j'ai demandé à l'étude Samain de dénoncer le commandement de payer auprès de la caution personne physique M.Soares.

La caution personne physique, à ce stade de la procédure ne peut être qu'informée et ne pourra être appelée en paiement uniquement par décision judiciaire et lorsque toutes les voies de recouvrement auront été entreprises à l'encontre du débiteur principal la société.

Le bail et le parking font l'objet de deux baux distincts et ne peuvent faire l'objet du même commandement.

Sauf erreur de ma part, j'ai souvenir de vous avoir indiqué en février ne demander que la délivrance du commandement pour le local commercial : mon idée étant d'attendre une somme plus importante pour le parking (par rapport au coût du commandement) et espérant que le commandement pour le local susciterait une réaction du nouveau gérant.

Il semble que les délais de procédures soient suspendus depuis le 12 mars 2020 compte tenu de la loi "Urgence sanitaire" et ce jusqu'au 24 juin.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Bien cordialement

O. De la MOTTE ROUGE

Responsable gérance

Téléchargez [Outlook pour Android](#)

De : Ouafaa Delamotterouge <o.delamotterouge@gerloge.fr>

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 à 11:19

À : Valerie Gamet

Cc : c.dacruz

Objet : RE: URGENT / demande de délivrance Commandement de payer visant la clause résolutoire / Locataire SARL ANTOINE SOARES Propriétaire SCI THOMAS

Chère Madame,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous prie de trouver en pièce jointe l'acte de caution solidaire de M. Antoine SOARES.

Nous vous remercions de bien vouloir lui dénoncer le commandement de payer délivré à la SARL ANTOINE SOARES.

Vous en remerciant par avance,

Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 Paris

01.42.27.27.82

De : Ouafaa Delamotterouge

Envoyé : mercredi 12 février 2020 18:58

À : 'Valerie Gamet'

Cc : c.dacruz

Objet : URGENT / demande de délivrance Commandement de payer visant la clause résolutoire / Locataire SARL ANTOINE SOARES Propriétaire SCI THOMAS

Importance : Haute

Chère Maître,

Nous vous remercions de bien vouloir délivrer un commandement de payer visant la clause résolutoire à la Sté SARL SOARES.

Vous trouverez en pièce jointe :

- le bail commercial
- le décompte locatif
- le nouveau KBIS de la SARL SOARES

Dans cette attente et vous en remerciant par avance,

Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 Paris

01.42.27.27.82